

AGREMENT DE DIRECTION**ARRETE N° 2022-034****Institut de Formation en soins infirmiers AVICENNE – JEAN VERDIER
(IFSI AVICENNE – JEAN VERDIER)****rattaché à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)
Centre de la formation et du développement des compétences
Campus Picpus – 33, Bd de Picpus – 75012 Paris**

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5 ;
VU	l'arrêté n° 2022-133 du 10 juin 2020 portant agrément de Laurence VILCOT (épouse MELIQUE) en qualité de directrice de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Avicenne à Bobigny (93) – rattaché à l'AP-HP ;
VU	l'arrêté n° 2022- du 134 du 10 juin 2020 portant agrément de Laurence VILCOT (épouse MELIQUE) en qualité de directrice de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Jean Verdier à Bondy (93) – rattaché à l'AP-HP ;
VU	l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'arrêté n° 2022-033 du 11 février 2022 portant regroupement des instituts de formation Avicenne – Jean Verdier et transfert du site de formation au 1-7, promenade Jean ROSTAND, Hall B, 93 000 à Bobigny (93) ;

La présidente du conseil régional décide :**Article 1 :**

Madame Laurence VILCOT, épouse MELIQUE, est agréée en qualité de directrice de l'Institut de formation en soins infirmiers AVICENNE – JEAN VERDIER, de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, institut situé à 1-7, promenade Jean ROSTAND, Hall B, à BOBIGNY (93000).

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire
Le 14 février 2022

La présidente du conseil régional,
Valérie PECRESSE

Par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service des
relations avec les organismes
Laurence LARIDANT

